



www.badminton-chateaurenard.com

La plume et le volant, club de badminton créé en 2008, comprend des joueurs en loisir et compétition. Pour la saison 2019-20, le club sera affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET HORAIRES

Article 1 - Modalités d'inscription :

Pour être adhérent il convient :

- de lire, de compléter et de signer le présent bulletin d'adhésion (2 pages). Par cette signature, l'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur ;
- de disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton ou du questionnaire de santé si réinscription et certificat précédent fourni il y a moins de 3 ans (voir site internet www.badminton-chateaurenard.com menu Inscriptions 2019-20) ;
- de joindre une attestation d'assurance responsabilité civile **mentionnant obligatoirement la pratique du badminton** ;
- d'être à jour du paiement de la cotisation : le règlement s'effectue en totalité lors de l'inscription.

Pour une première adhésion : 2 cours d'essai sont possibles avant inscription,

Pour un renouvellement d'adhésion : les dossiers d'inscription devront être complets pour **le 30 septembre 2019** au plus tard.

Article 2 - Créneaux horaires :

Les créneaux horaires pour la saison 2019-20 sont :

HALLE SPORTIVE (ABEL LORENTE)

Le mardi de 20h à 22h30

Le mercredi de 17h45 à 19h15

GYMNASE COUBERTIN – C

le jeudi de 20h15 à 22h30

le samedi de 9h à 11h45

NB : le mercredi, les enfants seront encadrés par un adulte du club, bénévole.

Pour les autres créneaux de la semaine, les enfants de moins de 16 ans devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

La mairie se réserve le droit de modifier les salles et/ou d'annuler des créneaux horaires en fonction de diverses manifestations prévues (compétitions sportives, manifestations culturelles...).

Chaque adhérent peut participer à chacun des créneaux horaires, mais en cas de forte affluence, le bureau se réserve la possibilité de mettre en place un système de priorité sur certains créneaux en fonction des impératifs de chacun.

Article 3 - Respects des locaux, du matériel et des personnes :

Chacun est tenu de faire bon usage des locaux et du matériel. Après chaque entraînement, le matériel du club et de la mairie doit être rangé correctement selon les dispositions prévues. Les filets doivent être repliés avec soin et rangés dans leur sac individuel et aucun volant ne doit être déposé en vrac dans les sacs. Ce rangement devra débiter 15 min avant la fin des créneaux horaires afin de libérer les gymnases à l'heure juste.

BULLETIN D'ADHÉSION 2019-20

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :



Documents à remettre :

- Bulletin d'inscription complété
- Certificat médical ou questionnaire de santé si réinscription
- Attestation d'assurance **avec mention « pratique du badminton »**
- Cotisation annuelle :

	Section loisir	Section Compétition FSGT
Junior (de 12 à 18 ans) :	<input type="checkbox"/> 45 €	<input type="checkbox"/> 60 €
Adulte (+ de 18 ans) :	<input type="checkbox"/> 55 €	<input type="checkbox"/> 70 €

Supplément pour les adhérents extérieurs à Châteaurenard : + 10 €

Tarif famille : -10 € pour le 2^{ème} joueur, -20 € pour le 3^{ème} joueur

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à Châteaurenard le

Signature :